

UNION POUR LES RESSOURCES GENETIQUES DU CENTRE COMPTE-RENDU PROVISOIRE de l'ASSEMBLEE GENERALE DU 15 MARS 2014, ORANGERIE DU CHATEAU DE VALENÇAY

Le Président Jacques AUBOURG ouvre à 10h15 l'Assemblée Générale qu'il signale comme étant la première AG ordinaire de l'URGC, officiellement née lors de l'AG de modification des statuts de l'URGB, le 16 mars 2013. Il remercie Claude DOUCET, Président du Syndicat mixte du Château de Valençay, syndicat adhérent à l'URGC, pour son accueil au Château.

Le Président DOUCET souhaite la bienvenue et exprime son attachement à la cause que défend l'URGC. Il fait état de son adhésion personnelle et de la réception d'un nouveau lot de poules de race « Noire du Berry » pour le parc du Château.

Adhérents particuliers excusés : Christian AUDRY (pouvoir à Jacques MARTIN), Elisabeth CASTANO (pouvoir à Maryline SMITH), Claude DUGUET, Benoît HERLEMONT, Jocelyne et Michel MATRAN (2 pouvoirs à Maryline SMITH), Jean-Claude MOREAU, Jozef MIN, Daniel PERAS (pouvoir à Maryline SMITH non validé), Nicole PIOT (pouvoir à Maryline SMITH non validé), Jean-Louis SIMOULIN (pouvoir à Jacques AUBOURG), Gaston TOURAINÉ (pouvoir à Francis LASNE), Simone VINCENT.

Personnes morales adhérentes excusées : La Rabouilleuse d'Issoudun (Marcel SUHARD), Société vigneronne d'Issoudun (Jacques AUGUSTE).

Invités excusés : Annick AUDIOT (INRA), Thibaud BOULAY (Historien), Isabelle BRUNEAU (Députée de l'Indre), Jean-Paul CHANTEGUET (Député de l'Indre), Chantal COLLEU-DUMOND (Directrice du domaine de Chaumont-sur-Loire), Michel DARDELET (Président des Croqueurs de Pommes du Sud-Gâtinais), Nicolas FORISSIER (Maire de La Châtre), Michel JAVOY (Société d'Horticulture d'Orléans et du Loiret), Marie-Madeleine MIALOT-MULLER (Vice-Présidente du Conseil Régional), Denis RETOURNARD (Président de l'Union Pomologique de France), Dominique ROULLET (Vice-Président du Conseil Régional).

Adhérents particuliers présents : Jacques AUBOURG, Magda AUGER, Geneviève BAUDIMANT, Tania BIZOUARN, Jean-Claude BOURDIN, Jean-Marie BOURREAU, Jean-François CHABENAT, Jean CHABIN, François CHARDONNET, Sylvie DESRIER, Claude DOUCET, Dominique DUPOIRIEUX, Marie-Françoise GUEZE, Yves GUEZE, André JAMET, Francis LASNE, René MARANDON, Jacques MARTIN, Brigitte PARRY, Alain POLLET, Bernard SADOIS, Daniel SOTTEAU, Maryline SMITH, Dominique SOUPIZON.

Personnes morales représentées : Conservatoire de la Châtaigneraie Solognote (Pierre AUCANTE), Société Pomologique du Berry (René MARANDON), Syndicat viticole de Quincy (Maryline SMITH), Thiaulins de Lignières (Geneviève BAUDIMANT), Sentiers de l'ô.Vi.Ve (Jean-Pierre BALAIRE et Fernande ROBIN), Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles de l'Indre (Jacques MANDARD), Syndicat mixte du Château de Valençay (Claude DOUCET), Association Française pour l'Ane Grand Noir du Berry (Mic BAUDIMANT), Association pour le Renouveau de la Chèvre Cou-clair du Berry (Philippe DOYELLE), Club Français de la Poule Noire du Berry (Francis LASNE), Les Amis de la Maison des Traditions (Pierre CHAPUS et François NOC), Syndicat viticole de Quincy (Maryline SMITH), Sésame Autisme Cher (Jacques MARTIN), Association de Développement Agricole et Rural (Paulette AUBAILLY).

Invités présents : Daniel BERNARD (Historien), Jean CHABAULT (Croqueurs de Pommes de Touraine), Didier ISSARTEL (Association pour le Renouveau de la Chèvre du Massif Central), Maïté DODIN (Union Pomologique de France), Claude DOUCET (Conseiller Général), Romaric FORTIN (Arboriculteur), Bernard GAGNEPAIN (CESER), Jacques MOULIN, Jean-Marie MANSION (Croqueurs de Pommes des Collines du Perche).

Secrétaires de réunion : Jean-Marie BOURREAU, Sylvie DESRIER

Examen de l'ordre du jour :

Le Président rappelle que, selon les statuts de l'URGC, l'Assemblée Générale s'exprime à la majorité simple, sans quorum.

Sur demande, les pondérations de voix peuvent être prises en compte : un représentant d'une personne morale adhérente dispose de 5 voix, mais ne peut recevoir de pouvoirs. Un particulier dispose d'une voix et peut détenir jusqu'à 3 pouvoirs.

I – Approbation des comptes rendus des assemblées générales du 16 mars 2013

- **Compte-rendu de l'AG extraordinaire de modification des statuts avec statuts modifiés en annexe**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Compte-rendu de l'AG ordinaire avec Règlement Intérieur en annexe**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Rapport moral du Président (texte quasi intégral)

« Avant de faire état de l'activité de l'association en 2013, je voudrais pour cette première AG de l'URGC, revenir sur le sens de notre association, c'est-à-dire sur ce qui nous rassemble.

Le sens de l'association

Ce qui nous rassemble, c'est le but que nous cherchons à atteindre ensemble - la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité domestique du Centre - et c'est aussi le moyen que nous avons privilégié pour atteindre l'objectif : la mutualisation de compétences.

1 - La finalité : préserver et valoriser la biodiversité domestique du Centre

Une clarification s'impose car le nom de l'association parle de « ressources génétiques » et non de « biodiversité domestique ».

En 2001, année de création de l'URGB, « ressources génétiques » était l'expression courante, forgée par des scientifiques qui avaient compris que l'érosion génétique - la perte de diversité animale, végétale et microbienne - nous mettait en danger ; il y avait le Bureau des Ressources Génétiques à Paris, le Conservatoire Régional des Ressources Génétiques dans le Nord-Pas-Calais, le CREGENE sur le Centre-Ouest Atlantique... Le terme de « biodiversité domestique » est apparu en 2011 dans notre convention-cadre avec la Région. Nous l'avons adopté dans les nouveaux statuts en 2013 car il délimite mieux notre champ d'action en excluant implicitement les micro-organismes encore mal « domestiqués », ainsi que la faune et la flore sauvages qui constituent la biodiversité naturelle. La biodiversité domestique désigne communément les races fermières et les variétés cultivées. Il en existe des dizaines de milliers, rien qu'en France. Heureusement, il n'y a pas à préserver et valoriser celles qui le sont déjà par l'agriculture dominante. Il en reste beaucoup : toutes celles qui ont été disqualifiées par le productivisme de l'après-guerre et qui sont comme réfugiées chez des amateurs et de rares professionnels. Pour espérer les préserver et les valoriser, il faut limiter son territoire. Ce fut le Berry au temps de l'URGB, c'est désormais la région Centre pour des raisons de financement. Personne n'est mieux en mesure de prendre en charge la

biodiversité d'un territoire que les habitants de ce territoire. Il en va des pommes, des châtaignes et des poules du Centre comme du tigre du Bengale.

La biodiversité domestique du Centre est faite de races animales et de variétés végétales menacées de disparition, attachées à au moins un des 6 départements de la région Centre. Cet attachement peut prendre différentes formes :

-races et variétés originaires de la région Centre : cas de la poire Curé (issue d'un semis de hasard vers 1760 sur la commune de Villiers en Brenne), de la Reinette de Villerette (mutation de Reine des reinettes dans un verger de Clion-sur-Indre), du mouton Berrichon de l'Indre...

- races et variétés d'origine extérieure ou inconnue, mais exploitées durablement en région Centre : cas de la chèvre Cou-Clair de souche probablement savoyarde, des pommes Belle-Fille ou Court-Pendu que l'on trouve dans d'autres régions, de la poire Cuisse-Dame appelée Certeau d'Automne dans le midi....

- races ou variétés autrefois largement répandues mais subsistant seulement en région Centre : cas du cépage Gascon, cas probable de châtaignes de Sologne...

Ce n'est pas par hasard que l'on associe les 2 termes « préserver » et « valoriser ». On ne peut valoriser que ce qui est préservé. Toutefois, la préservation ne précède pas la valorisation aussi simplement qu'on pourrait croire. En effet, on ne préserve que si on attribue déjà une certaine valeur et la meilleure façon de préserver est sans doute de valoriser.

A la biodiversité domestique, on peut attribuer 2 valeurs distinctes bien que souvent complémentaires : une valeur patrimoniale et une valeur instrumentale.

-La valeur patrimoniale est une valeur affective, culturelle, identitaire. Elle vient de l'histoire. Elle désigne un héritage qu'on a envie de transmettre aux générations futures, indépendamment de l'usage qui pourra en être fait. C'est le cas typiquement d'un animal emblématique d'un territoire comme le mouton Solognot.

-La valeur instrumentale désigne l'aptitude d'une race animale ou d'une variété végétale à répondre à certains besoins présents ou futurs, à servir encore à quelque chose. Par exemple, les variétés fruitières paysannes sélectionnées pour leur rusticité semblent adaptées à une arboriculture biologique. Les variétés légumières locales permettent de diversifier le contenu des assiettes. Les cépages locaux paraissent en mesure d'enrichir la palette des vins de pays...

C'est la valeur instrumentale qui fait de la variété ou de la race, une ressource : ressource économique pour répondre à de nouveaux besoins ou ressource génétique en raison de son potentiel de résistance aux maladies, aux parasites, au changement climatique ou autre.

La situation la plus favorable est la coexistence d'une valeur patrimoniale et d'une valeur instrumentale : l'âne Grand Noir, patrimonial par excellence, paraît apte à rendre des services récréatifs nouveaux : attelage, accompagnement des randonneurs...

La valeur patrimoniale à elle seule n'assure pas l'avenir d'une race ou variété. Dans un autre registre, la gare d'Orsay n'a subsisté que parce qu'on lui a trouvé un usage nouveau. Il n'en va pas autrement de la poule Noire du Berry, poule pondeuse patrimoniale sauvée par son exploitation en volaille gastronomique.

La valeur patrimoniale est importante car elle associe un territoire à la ressource, elle fabrique de l'identité territoriale. Quand une ressource a une valeur instrumentale sans avoir de valeur patrimoniale bien solide, il faut la consolider. C'est un peu ce qui a été fait avec la Sucrine du Berry dont l'histoire connue n'a pas plus de 30 ans, mais qui a été en somme patrimonialisée par la Foire aux Potirons de Tranzault où elle fut associée au citrouillat berrichon traditionnel. C'est aussi une patrimonialisation qu'a faite Paul DUFOUR sur le Genouillet en exhumant l'histoire, enfouie dans les archives de la Société vigneronne d'Issoudun. On perçoit au passage que les historiens sont aussi utiles que les généticiens et les agronomes pour valoriser une ressource.

Il n'en est pas moins vrai qu'une race ou variété a fait sa réputation et ne peut vivre durablement que par ses usages. Du coup, ce qui compte finalement pour la biodiversité domestique, ce sont les savoir-faire d'utilisation. Développer des savoir-faire nouveaux pour tirer le meilleur parti des ressources, c'est le plus sûr moyen de les faire vivre. Voilà pourquoi tous les cuisiniers – amateurs et

professionnels- sont utiles à la préservation et à la valorisation de la Sucrine, comme du chou-navet d'Aubigny ou du haricot Barangeonnier. Les jardiniers sont également utiles : c'est en plantant des pommiers Pépin de Bourgueil ou Cravert dans son verger et en faisant connaître leurs fruits ou produits (jus de pommes ou autres) qu'on peut sauver les variétés de pays. Et c'est en achetant du Genouillet aux viticulteurs qui le relancent, de l'agneau Solognot proposé en circuit court qu'on maintiendra ces ressources patrimoniales. C'est au fond de la responsabilité de chacun de faire vivre ou de faire disparaître une race ou une variété. C'est là un message fort que porte notre association depuis sa création.

2 - La spécificité : mutualiser des compétences pour préserver et valoriser.

Si « préserver et valoriser » est de la responsabilité de chacun, la démarche n'en est pas moins difficile. Il y a une concordance subtile à trouver, on l'a vu, entre ces 2 valeurs, patrimoniale et instrumentale.

Ce qui rend la tâche particulièrement compliquée, c'est d'abord la rareté des ressources : de nombreuses races et variétés ne subsistent qu'avec peu de représentants : quelques pieds rescapés de Genouillet aux Bordes, quelques centaines de brebis Berrichonnes de l'Indre, quelques semences de haricot au fond d'un tiroir... Au delà de l'identification rigoureuse, se pose le problème de la gestion de cette rareté : problèmes de consanguinité, problèmes sanitaires, problèmes réglementaires...

Une autre difficulté provient du fait qu'on ne peut pas reproduire le passé. S'il nous lègue de ressources précieuses, le passé n'en est pas moins dépassé. La production aujourd'hui doit satisfaire des normes, des contraintes de rentabilité nouvelles. Les consommateurs, même les consommateurs, ont de nouvelles exigences : de présentation, de facilité d'utilisation... Il faut donc innover, trouver des solutions à de nombreux problèmes.

Autrement dit, il faut du temps et des compétences.

La création de notre association en 2001 vient largement de ce constat. L'idée, inspirée du Centre de Ressources Génétiques du Nord-Pas-de-Calais, a été de trouver des moyens d'apporter aux associations adhérentes du temps de travail qualifié pour faire avancer plus sûrement leurs projets. Dès le début, on a mutualisé des services. On a commencé par la communication avec la création d'une brochure commune « Trésors vivants du Berry » et un site Internet. Mais le grand départ a été la création du Centre de Ressources Génétiques du Berry en 2006 avec un seul poste d'ingénieur, occupé par Fanny. La formule a fait ses preuves sur 2 départements.

L'étape suivante a commencé en 2011 : c'est l'élargissement à la région avec le remplacement du Centre de Ressources Génétiques du Berry par le Pôle BioDom'Centre (2 postes d'ingénieurs en 2012) et la transformation en mars 2013 de l'URGB en URGC. Le principe est resté le même : mettre des compétences au service des projets portés par les associations membres (et accessoirement de quelques ressources orphelines). Mais l'extension géographique a rendu nécessaire un surcroît d'organisation. L'adoption d'un règlement intérieur en a déjà témoigné. Naturellement la gestion de l'association s'est compliquée.

La première année de vie de l'URGC va peut-être faire penser à certains que la charge est devenue très lourde. Il faut garder à l'esprit que rien de significatif ne s'obtient sans peine. Notre beau projet est de transmettre aux générations futures un alphabet vivant pour continuer à écrire l'histoire commencée au néolithique. En surmonter les difficultés est un challenge. On y parviendra ensemble en se partageant la charge, en étant solidaires dans les moments difficiles. Cette période d'incertitude du financement public en est un. Il peut y en avoir d'autres.

La vie de l'association en 2013

1- Augmentation du nombre d'adhérents.

-Le nombre de personnes morales adhérentes est passé de 25 à 28 au cours de 2013

Quelques non renouvellements prévus, mais 6 nouvelles adhésions: Syndicat mixte du Château de Valençay, Comité de la Foire de Saint Michel, Alice Lyner Edition, BIHANAT, Conservatoire des poules de race rares « Cœur de France », Association des Parcs et Jardins de la région Centre (APJRC).

- Le nombre de particuliers adhérents est passé de 56 à 58

Deux seulement de plus en 2013 après 8 en 2012. On a enregistré 9 nouvelles adhésions, mais 7 personnes n'ont pas renouvelé leur cotisation.

Les 9 entrants sont : Jeanine BERNARDET, Jean-Claude BOURDIN, Jean CHABIN, Fabrice DETERNE, Marie-Françoise et Yves GUEZE, Jocelyne MATRAN, Raymond RICHER et Michèle RIVET (Vice-Présidente du Conseil Régional).

Pas de nouvelles adhésions de particuliers hors Berry en 2013 mais 2 associations non berrichonnes ont adhéré suite au passage de l'URGB à l'URGC.

L'augmentation devrait être plus forte en 2014 puisque, depuis le 1^{er} janvier, 3 nouvelles associations non berrichonnes ont adhéré : le Conservatoire de la châtaigneraie solognote (Pierre AUCANTE), le Conservatoire des races rustiques de Sologne (Jacques BERGER) et les Artisans de l'Oie de Touraine (Bernard CHARRET).

2 – Administration générale de l'URGC et participations diverses

- Administration générale

C'est le rôle du Conseil d'Administration qui vote le budget et prend les décisions importantes. Il a été réuni 4 fois depuis la dernière AG.

Le Bureau a été constitué comme suit :

- Président : Jacques AUBOURG
- Vice-président : Mic BAUDIMANT
- Secrétaire : Sylvie DESRIER
- Secrétaire adjoint : Jean-Marie BOURREAU
- Trésorier : Alain POLLET
- Trésorier adjoint : François CHARDONNET

Le Bureau n'a pas été réuni en tant que tel. Il est consulté par Internet, notamment pour l'ordre du jour des CA.

Tous les membres du Bureau ont participé au Comité de recrutement de la nouvelle Chargée de mission.

A l'exception du CA de juillet, les réunions du CA ont été ouvertes à des adhérents intéressés : Jean CHABIN, Yves et Marie-Françoise GUEZE y ont apporté leur contribution discrète.

- Participations diverses

Les membres du CA ont participé à de nombreuses réunions, colloques ou manifestations en dehors de l'URGC :

- Conseils de développement du Pays de La Châtre (J. AUBOURG)
- Conseils d'Administration et AG de l'ADAR (J. AUBOURG)
- Conseils d'Administration et AG de l'Union Pomologique de France à Paris (J. AUBOURG)
- Présentation du Pôle BioDom'Centre à la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir le 27 mai (J. AUBOURG, Mic BAUDIMANT)
- Colloque « Nouvelles Ruralités » à Vichy le 6 juin (J. AUBOURG, Jean-Marie BOURREAU)
- Colloque INRA « La diversité génétique : une ressource pour l'agriculture de demain » à Paris, le 18 juin (J. AUBOURG)
- Rencontres des cépages modestes à Saint Côme d'Olt en Aveyron, les 9 et 10 novembre (J. AUBOURG avec la nouvelle Chargée de mission)

- Euro Croq'Pommes à Limoges, les 16 et 17 novembre (J. AUBOURG avec Fanny).
- Carrefour ADAR de la biodiversité à Montchevrier, le 22 novembre (J. AUBOURG avec Fanny).
- Euro Gusto à Tours, les 23 et 24 novembre (Mic BAUDIMANT avec Fanny)
- Forum Croq'local à Déols, le 27 novembre (J. AUBOURG)
- Colloque « Alimentation, cuisine et identité(s) en région Centre » à Orléans, les 12 et 13 décembre (J. AUBOURG, Mic BAUDIMANT avec les 2 Chargées de mission)...
- Conférence sur la Châtaigneraie solognote à Yvoy-le-Marron, le 7 février (Mic BAUDIMANT)
- Salon International de l'Agriculture - Emission Campagnes-TV à Paris, le 25 février (Mic BAUDIMANT)

Ces participations extérieures sont indispensables pour faire connaître l'URGC, défendre sa cause, mais aussi recueillir des informations, des avis, des idées et tisser des liens humains, particulièrement précieux dans le monde associatif.

3 - Fonctionnement du Pôle BioDom'Centre

- Remplacement d'Amandine PRIAC par Héloïse VOISIN

Amandine, embauchée en mars 2012, nous a annoncé sa démission le 17 juin 2013, son compagnon n'ayant pas eu la mutation espérée en Berry. Ce fut un coup de tonnerre dans un ciel clair. Amandine est partie fin juillet compte tenu de ses 2 mois de préavis et des congés dûs. Il a fallu sans délai procéder à un nouveau recrutement : publication de l'offre, présélection sur dossier parmi 25 candidatures, audition des candidats présélectionnés, recherches d'informations et d'avis pour départager les 2 meilleures candidates.

Héloïse VOISIN, diplômée de Bordeaux-Sciences-Agro, a été retenue. Elle est entrée en fonction le 6 octobre. La fin de l'année a été nécessaire pour son initiation à la marche de l'association et surtout pour entrer efficacement dans les chantiers suivis par le Pôle. Le partage des tâches avec Fanny s'est fait dans un bon esprit et la coopération a repris son cours au sein du Pôle.

Ce changement a occasionné quelques retards, d'autant que Fanny a dû passer du temps à satisfaire les exigences formelles du FEDER, notre second financeur jusqu'au 31 décembre 2013.

- Entrée en application du Règlement Intérieur

Les dispositions du Règlement Intérieur voté en mars 2013 sont entrées en application ou sont en bonne voie d'application.

Le Comité de Gestion qui règle les affaires courantes se réunit au Pôle 2 fois par mois.

Un Comité d'Orientation et d'Evaluation a été constitué conformément à nos engagements avec le Conseil Régional.

La première réunion a eu lieu à Orléans le 5 mars.

Les experts présents étaient : Annick AUDIOT (INRA-SAD), Loïc BIENASSIS (IEHCA), Thibaud BOULAY (Université de Tours), Elisabeth BLESBOIS (INRA-Nouzilly), Nicolas MANIEZ (VEGEPOLYS), Martine MITTEAU (Agro), Philippe VENDRIX (CNRS-Tours). Elisabeth BLESBOIS a été élue Présidente. Le Comité a validé le programme d'actions 2014 avec des réserves mineures (quelques projets manquant d'assise).

Il a ouvert des pistes prometteuses de partenariat avec l'Université de Tours (Programme « Intelligence des Patrimoines »).

Seul le Comité de Programmation n'a pas été réuni en raison de la réaffectation des chantiers en fin d'année, suite au remplacement d'Amandine par Héloïse. A la demande du Conseil Régional, un programme d'actions 2014 a été élaboré en janvier dans l'urgence, exceptionnellement dans le cadre du Comité de Gestion. En rythme de croisière, il sera fait appel au Comité de Programmation 2 fois par an, en décembre pour mettre au point le programme de l'année suivante, en juin pour le mettre à jour. **La prochaine convocation des associations bénéficiaires des services du Pôle interviendra donc en juin.**

Afin de bien identifier ces associations, le CA a décidé qu'une **convention amiable de service** serait signée annuellement. Elle est aussi simple que possible : elle énonce le projet soutenu, désigne son responsable et engage les 2 parties au respect du Règlement Intérieur.

- Incertitude sur le financement

Le souci majeur est celui du financement du Pôle. Nous avons besoin de 125 000€ pour faire fonctionner le Pôle en 2014 . A ce jour, nous n'avons d'assurance que pour 72 000 € apportés par le Conseil Régional (36 000 de l'Agriculture, 36 000 de l'Environnement). Le reste pourrait venir du FEADER désormais sous la responsabilité de la Région, mais les règles d'attribution ne sont pas encore définies. Le dossier ne pourra être déposé qu'au milieu de l'année. Compte tenu des délais d'instruction et de déblocage des crédits, on ne peut plus espérer un financement européen pour 2014. Une demande de financement à 100% par le Conseil Régional a donc été faite. Elle reste à ce jour sans réponse. **A défaut de ce soutien complémentaire transitoire, nous devons mettre la clef sous la porte du Pôle à la fin de l'été.**

Il est difficilement supportable d'avoir un horizon de financement aussi court pour soutenir des projets à moyen/long terme. Interrompre les actions en cours serait gaspiller de l'argent public que notre gestion sur la base du bénévolat a contribué à économiser au maximum.

Je souhaiterais pour ma part une alternative claire :

- Soit la collectivité considère que ce que l'on fait est sans intérêt, alors elle refuse son soutien.

- Soit la collectivité reconnaît que notre activité mérite son soutien, alors elle s'engage pour un financement pluri-annuel (ce qui n'exclut pas de fournir des garanties annuelles de bonne utilisation de l'aide publique).

L'entre-deux est épuisant pour les responsables bénévoles que nous sommes, et insécurisant pour les salariées et les porteurs de projets.

J'ai pris le parti de toujours rêver du mieux pour éviter le pire. Je m'attache à croire que le pire ne se produira pas dans les prochains mois.

En ces temps de mondialisation galopante, le recours aux variétés et races locales devient une des meilleures garanties de sécurité alimentaire ; le renouveau des variétés et races locales devient un des meilleurs atouts des régions pour construire leur identité. Je veux croire que c'est notre chance ».

Débat sur le rapport moral

A propos du risque de rupture du financement du Pôle, Claude DOUCET propose de faire une « lettre d'intention argumentée aux autorités de la Région » en expliquant bien la situation dans laquelle se trouve l'URGC du fait de l'incertitude des financements. Il encourage à faire de même à d'autres financeurs potentiels pour bénéficier d'éventuelles « queues de crédit ».

Bernard GAGNEPAIN rappelle son soutien personnel, dans le cadre du CESER, à la mise en place d'un Pôle régional de la biodiversité domestique, en cohérence avec ses préconisations diverses en faveur du patrimoine culinaire de la région Centre. Il rappelle que le Conseil Régional a la compétence sur la biodiversité. En matière de financement, il considère que le départ de Sylvain REVERCHON de la Direction de l'Agriculture est sans doute « l'une des raisons qui explique cette étape d'incertitude ». Il préconise de rechercher une solution auprès de François DUMON, Vice-Président du Conseil Régional chargé des fonds européens. Il s'engage à alerter personnellement M. DUMON dans les plus brefs délais.

Claude DOUCET considère que l'action de l'URGC doit être soutenue par la région parce qu'elle est en conformité avec le « verdissement » des politiques et contribue à l'identité régionale.

André JAMET propose de mettre en avant auprès des financeurs le développement économique lié à la création de nouvelles filières. Il précise que la disparition du Pôle mettrait en péril la filière Poule Noire du Berry.

Jacques AUBOURG rappelle que le Pôle a permis de mobiliser des fonds privés au bénéfice des projets soutenus : pas moins de 45 000€ depuis sa création jusqu'au 31 décembre 2013.

A la question d'un participant laissant entendre que la dimension régionale pourrait être davantage mise en avant, le Berry n'étant pas le seul territoire riche de ressources à valoriser, Jacques AUBOURG répond que des démarches d'information ont été faites dans toutes les Chambres d'Agriculture hors Berry (Eure-et-Loir en 2013), que 5 associations non berrichonnes ont déjà adhéré et que plusieurs projets sont déjà soutenus. Il reste que l'implantation de l'URGC hors Berry doit être consolidée ; elle passe par le développement de relations avec des relais de personnes convaincues de la pertinence de l'action de l'URGC.

Bernard GAGNEPAIN appelle à l'optimisme : « je ne vois pas le Conseil Régional laisser tomber l'URGC, l'intérêt économique de ses actions étant évident ».

Soumis au vote de l'Assemblée, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

III – Rapport d'activité du Pôle BioDom'Centre par Fanny MOYSE et Héloïse VOISIN (présentation synthétique)

Pour l'année 2013, le pôle BioDom'Centre a été composé d'un temps plein effectif sur 12 mois (Fanny MOYSE) et d'un autre sur 10 mois et une semaine (Amandine PRIAC et Héloïse VOISIN).

Sur ces deux temps pleins, 159 jours ont été consacrés à des projets « animaux », 150 jours à des projets « végétaux » et 74 jours ont servi à gérer les services communs.

A - Les projets Animaux

En 2013, 7 races animales ont bénéficié du soutien du Pôle BioDom'Centre, avec la répartition suivante :

Race	Ane Grand Noir du Berry	Mouton Berrichon de l'Indre	Chèvre Cou Clair du Berry	Poule Noire du Bery	Poule de Contres	Oie de Touraine	Pintade «Perle Noire »
Porteur de Projet	AFAGNB	GEODE	ARCCB	CFPNB	Conservatoire des races rustiques de Sologne	Artisans de l'Oie de Touraine	Collectif d'éleveurs
Nombre de jours travaillés	3	24	47	33	25	25	2

1 - Gestion génétique et reproduction

Concernant l'âne, le mouton et la chèvre, les principales actions ont été consacrées à la gestion de la variabilité génétique et de la consanguinité.

Fin 2013, la base de données généalogique de l'âne Grand Noir du Berry comptait 1 400 individus, population active et ancêtres fondateurs.

Sur ce modèle, le pôle a créé cette année une base de données pour la Cou Clair du Berry, qui recense 170 animaux.

Pour le mouton Berrichon de l'Indre, la gestion génétique passe par un travail avec la Cryobanque nationale. 4 nouveaux mâles ont été collectés cette année, ce qui fait du Berrichon de l'Indre la 3^{ème} race de la Cryobanque (16 reproducteurs porteurs de diversité génétique). De plus, les effectifs de brebis sont passés de 600 en 2006 à 1200 en 2013.

En ce qui concerne la gestion des accouplements, le pôle a édité les radars d'originalité des baudets agréés à la monte, et réalisé un conseil personnalisé pour 4 ânesses et 2 éleveurs.

Il a aussi commencé à éditer les généalogies sur 3 générations des reproducteurs Cou Clair du Berry, ainsi que la définition d'un standard de race issu du pointage de 112 animaux.

Enfin, le pôle a participé à la gestion de 20 béliers du Centre d'Élevage du Berrichon de l'Indre.

Même si ce travail est moins approfondi pour les autres races, le pôle supervise les problématiques de reproduction et de sélection des races avicoles.

Beaucoup de temps a été consacré à la recherche de financements pour le travail de sélection en poule Noire du Berry, et un suivi technique et sanitaire a été apporté à un nouveau porteur de projet en sélection poule de Contres (capacité maximale de 200 poussins toutes les 2 semaines).

2 - Création de filières alimentaires de qualité

3 races avicoles (poule de Contres, Oie de Touraine, Pintade Perle Noire) font l'objet d'un projet de création d'une filière de valorisation des produits, tout comme le mouton Berrichon de l'Indre.

Le projet le plus prometteur, commencé en 2013, concerne la poule de Contres. Le travail avec un collectif dynamique a permis en un an de formaliser un partenariat avec CER France-Val-de-Loire et d'identifier 6 éleveurs loir-et-chériens pour monter une opération pilote.

2013 a aussi été une année exploratoire pour la valorisation du Berrichon de l'Indre, avec le montage d'une nouvelle initiative ID en Campagne tournée vers la valorisation des produits locaux par les artisans bouchers.

Le projet concernant l'Oie de Touraine est suivi depuis 2012 mais fait face à de nombreuses difficultés (trouver un consensus au niveau du collectif, problème d'abattage à façon dont le coût est rédhibitoire...) Pour y remédier, le Pôle a travaillé sur une charte éthique de production, un contrat d'élevage et des solutions au problème d'abattage. Tout cela est à poursuivre pour 2014.

Enfin, le projet le plus avancé concerne la poule Noire du Berry : la filière existe depuis 2009 et la race a obtenu en 2013 le 1^{er} Prix national de l'Agro-Biodiversité de la Fondation du Patrimoine.

9 000 poulets issus de 6 élevages ont été produits en 2013.

3 - Un cas particulier : la pintade Perle Noire

Ce projet est présenté à part car il n'a débuté que très légèrement en 2013. De plus, il concerne une souche de pintade appartenant à une entreprise privée de sélection. Pourtant, le Pôle considère qu'il s'agit d'une ressource génétique locale avec une attache identitaire car l'entreprise en question est Galor, une société tourangelle et familiale depuis 1960. La France est le seul pays où des programmes de gestion génétique des populations sont conduits à grande échelle sur cette espèce et ce depuis plus de 50 ans. La société Galor est l'un des deux centres de sélection où ce travail est réalisé.

Par ailleurs, c'est l'un des seuls centres au monde qui ait un conservatoire de populations non commercialisées dans les filières industrielles.

B - Les projets Végétaux

Contrairement aux animaux, les projets végétaux ne sont pas tous centrés sur une seule espèce ou variété. De plus, certains projets concernent des ressources « orphelines », c'est-à-dire non suivies par un collectif. Ceux-ci ont donc été entièrement portés par l'URGC.

Patrimoine légumier			Sucrine du Berry	Variétés fruitières		Cognassiers	Cépages modestes	Châtaigniers du Berry
Inventaire	Promotion	Conservation valorisation		Références génétiques	Références agronomiques			
URGC	APJRC	Comité de la Foire St Michel	URGC - Collectif de producteurs	SPB – Croqueurs de Pommes Région Centre	SPB – Croqueurs de Pommes Région Centre	Amis du Château d'Argy	URGC – Syndicats et groupements de vignerons	SPB
10	33	16	38	2	19	6	18	8

1. Conservation des variétés fruitières et légumières

Un important travail d'inventaire est réalisé par le Pôle depuis quelques années : fin 2013, on comptait 5 variétés inscrites au Catalogue officiel ou disponibles à l'achat, 4 variétés en conservation-multiplication, 4 en observation à l'INRA, 15 variétés en recherche d'accessions et 16 variétés repérées mais dont l'origine régionale est à confirmer.

Concernant les fruits, le Pôle est impliqué dans un projet national COREPOM mené par l'INRA d'Angers qui permet d'identifier les variétés fruitières représentatives de la plus grande variabilité génétique et de les conserver dans un objectif de création variétale. Dans l'optique de conservation, le Pôle accompagne aussi les actions de création d'un conservatoire de cognassiers (5 porte-greffes et 1 variété commerciale plantés en doublons) et de suivi d'un conservatoire de châtaigniers du Berry.

2. Promotion et valorisation

Les 5 variétés légumières disponibles à l'achat ainsi que le haricot Barangeonnier (en multiplication) font partie d'un projet de promotion du patrimoine légumier dans les châteaux, les jardins et les parcs touristiques de la région Centre. 2013 a été l'année de lancement de ce projet, avec 21 domaines participants. Le départ d'Amandine a quelque peu perturbé la fin de saison. L'année 2013 de ce fait n'a guère été significative, mais le projet a été relancé pour 2014, grâce aux 4 408€ de subvention obtenus.

Afin de prioriser la valorisation des variétés et de définir les plus intéressantes pour les maraîchers ou les particuliers, le Pôle a réalisé un outil qui permet de classer les variétés légumières selon trois critères (agronomique, culturel, culinaire) et d'attribuer une note globale. Ceci a permis de lancer les dossiers d'inscription au Catalogue pour 3 variétés : le haricot Barangeonnier, le Chou Navet d'Aubigny et le Chou Pancalier de Touraine.

La Sucrine du Berry fait l'objet d'un projet à part, dû à son historique avec l'URGC. 2013 a permis la mise en place d'un collectif composé de 14 producteurs, 12 restaurateurs, 2 restaurants d'application de lycées hôteliers, 3 cantines de collège et 1 collectivité locale.

Une structuration de l'offre et de la demande a été réalisée grâce à un outil Internet et de nombreuses actions de communication ont été menées (participation à des événements, création de dépliants et de cartes postales de recette).

Pour ce qui est de la valorisation des fruits, le Pôle a ébauché un guide des variétés régionales à conseiller pour la production professionnelle, en concertation avec la Société Pomologique du Berry et les Croqueurs de Pomme Touraine, Collines du Perche et Sud Gâtinais. Il a aussi exploré la faisabilité d'une étude nationale sur la production bio de variétés locales sur fonds CASDAR.

Après des années passées à faire reconnaître le cépage Genouillet, 2013 devait être l'année de la valorisation. Un collectif a commencé à être défini mais la valorisation est bloquée par des freins législatifs à la plantation. Un gros travail d'étude de la réglementation a été réalisé et des solutions sont en cours de recherche.

Une démarche plus générale de valorisation des « cépages modestes » a été lancée. En effet, le Genouillet fait partie des 6 cépages identifiés par le Pôle comme étant des « cépages modestes » de la région Centre. Un livret à destination des professionnels a été édité, et un stand commun lors de VitiLoire 2014 est en projet.

C - Les services communs

De nombreuses heures du Pôle sont réservées au fonctionnement de celui-ci, à la formation des chargées de mission, à la communication autour des actions de l'URGC en général et à la participation à des projets d'envergure nationale.

Formation des salariées	Préparation et participation aux réunions	Participation aux évènements	Gestion du Site Internet de l'URGC	Formation auprès des scolaires	Réseau national des conservatoires régionaux	Travaux nationaux (ressources génétiques)	Programmes de recherches régionaux et nationaux
3	15	18	11	6	5	8	8

Le Président souligne la qualité du travail des 2 salariées.

Le rapport d'activité du Pôle n'est pas soumis au vote, l'appréciation de l'activité du Pôle relevant désormais du Comité d'orientation et d'évaluation, constitué à cette fin.

IV - Rapport financier et rapport des vérificateurs aux comptes

A - Comptes présentés par le Trésorier Alain POLLET

- Le compte d'exploitation générale 2013 (Annexe, p. 14)

Le résultat de l'exercice est de 1 677,10€

- La balance 2013 (Annexe, p. 15)

La balance s'équilibre à 36 776,59€.

Le compte sur livret est de 11 142,24€.

- Le budget 2013 définitif (comparaison avec le prévisionnel) (Annexe, p. 15)

- Les dépenses du Pôle se sont élevées à 106 564,61€ (sur les 120 000€ prévus).

- Les subventions au Pôle (FEDER et Conseil Régional + CG36) se sont élevées à 105 502,05€.

- La subvention du CG36 de 500€ a été obtenue pour la promotion de la Sucrine du Berry dans le cadre du dispositif ID en Campagne du Conseil Régional.

- Les dépenses URGC, hors Pôle, se sont élevées à seulement 2 201,17€ (hors dons de frais faits par les bénévoles).

- Les cotisations ont atteint le niveau record de 2 655,00€.

B - Rapport des vérificateurs aux comptes

André JAMET donne lecture du rapport :

« Nous, soussignés Marcel SUHARD et André JAMET, déclarons avoir rencontré Alain POLLET, trésorier de l'URGC, le mercredi 5 mars 2014, pour vérifier les comptes de l'URGC sur

l'exercice 2013. Alain a mis à notre disposition toutes les écritures comptables de l'année et nous a expliqué les ventilations qu'il a faites.

Nous avons pu constater que l'archivage et le classement des documents sont parfaitement organisés. Nous n'avons relevé aucune anomalie dans la tenue des comptes et des résultats comptables qui nous ont été présentés ».

Le Président remercie les vérificateurs et soumet les comptes au vote.

Les comptes 2013 sont approuvés à l'unanimité.

C - Budget prévisionnel 2014 (Annexe, p. 16)

Le budget prévisionnel est présenté en équilibre à 130 000€ dont 125 000€ pour le Pôle.

Soumis au vote, le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie Alain POLLET pour la tenue exemplaire des comptes attestée par les vérificateurs, et sa gestion scrupuleuse de la trésorerie compliquée par les versements retardés des subventions FEDER.

V - Fixation du montant des cotisations pour 2014

Sur proposition du CA, le Président propose à l'Assemblée de maintenir pour 2014 les tarifs des cotisations de 2013, soit :

- 20 Euros minimum pour les particuliers (rappel des possibilités de déduction fiscale)

- 40 Euros minimum pour les personnes morales.

Le Président appelle les associations qui le peuvent à majorer d'elles-mêmes leur cotisation, un tarif différencié équitable étant impossible à mettre en œuvre.

Soumis à 2 votes séparés, **les 2 montants des cotisations sont approuvés à l'unanimité.**

Les sociétaires sont invités à renouveler sans tarder leur cotisation pour éviter les lettres de rappel du Trésorier.

VI – Election de membres du Conseil d'Administration et des vérificateurs aux comptes

A - Election de membres du CA

Le CA se compose de 18 sièges. 15 sont actuellement pourvus. 3 avaient été mis en réserve pour des représentants de personnes morales hors Berry.

L'assemblée est appelée à procéder au renouvellement des sortants en 2014 et à remplacer un administrateur démissionnaire pour raison de santé, Claude DUGUET, sortant normalement en 2016.

Pour le remplacement de Claude, le CA propose l'entrée de Yves GUEZE.

Après la présentation du candidat (Yves a déjà participé, à la faveur de sa retraite à Châteaumeillant, à des réunions du CA élargi), son entrée au CA est soumise au vote. L'assemblée approuve à l'unanimité.

Yves GUEZE est élu pour 2 ans (fin normale du mandat de Claude DUGUET) mais sera évidemment rééligible.

Le Président exprime sa reconnaissance à Claude DUGUET pour sa participation au CA depuis 2002 et pour son travail exemplaire sur les variétés de châtaignes du Bas-Berry.

Les sortants en 2014 sont : Magda AUGER, Mic BAUDIMANT, François CHARDONNET, Sylvie DESRIER et Maryline SMITH.

Sylvie DESRIER confirme à l'assemblée sa demande de ne plus faire partie du CA.

Le Président en exprime le regret et lui témoigne sa reconnaissance pour les services rendus comme secrétaire de l'association.

Pierre AUCANTE, Président du Conservatoire de la châtaigneraie solognote, ayant été sollicité pour entrer au CA sur un des trois sièges réservés à des associations hors Berry, le Président propose son entrée en remplacement de Sylvie DESRIER.

Le candidat s'étant présenté (photographe, auteur de livres et de reportages, safranier, apiculteur...et défenseur des châtaignes de Sologne), sa candidature est soumise au vote en même temps que le renouvellement des sortants : Magda AUGER, Mic BAUDIMANT, François CHARDONNET et Maryline SMITH.

Les 5 candidats sont élus à l'unanimité pour 3 ans.

Toutes les personnes adhérentes souhaitant assister aux réunions du CA sont invitées à se faire connaître ; elles seront convoquées et recevront les comptes rendus.

B - Election des vérificateurs aux comptes

Le CA propose le renouvellement des vérificateurs : Marcel SUHARD et André JAMET.

L'assemblée reconduit les 2 vérificateurs à l'unanimité.

VII – Informations des associations adhérentes et questions diverses

Bernard SADOIS préconise de trouver des relais hors Berry pour bien ancrer l'URGC en région Centre. Il suggère celui de Philippe DESBROSSES, initiateur de la Ferme de Sainte-Marthe. Une collaboration avec la Ferme de Sainte-Marthe est déjà en cours sur des variétés régionales de légumes.

Jean-Marie MANSION dit que les Croqueurs de Pommes peuvent assurer le relais pour transmettre les informations et envisagent d'adhérer. Une concertation entre les 3 sections présentes en région Centre et le Bureau national apparaît nécessaire pour déterminer les modalités de l'adhésion. Maïté DODIN se propose d'intervenir en ce sens.

Sollicité par Jacques AUBOURG pour apporter sa contribution en tant qu'historien du monde rural, Daniel BERNARD dit son intérêt pour le «très bon travail» de l'URGC. Il fait part de son adhésion du jour, mais se dit dans l'impossibilité de faire plus pour l'instant.

Le Président Jacques AUBOURG clôt la réunion à 13h , remercie l'assemblée de son attention et de son soutien, et invite les participants au Genouillet d'honneur offert par Maryline et Jean-Jacques SMITH.

Il rappelle la conférence-débat sur la relance de la chèvre Cou-clair du Berry fixée à 15h.

ANNEXE

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE AU 31/12/2013

Compte	Libellé	débit	crédit	TOTAL	
				débit	crédit
60 225	Fournitures de bureau	1 491,33		1 491,33	
60 310	Mobilier	64,99		64,99	
60 320	Matériel informatique	2 643,45		2 643,45	
61 300	Location bureau	1 739,62		1 739,62	
61 560	Maintenance	184,95		184,95	
61 600	Assurances	232,47		232,47	
61 800	Documentation	451,90		451,90	
61 830	Livrets Sucrine	505,00		505,00	
61 850	Frais de congrès et assemblées	1 048,64	220,00	828,64	
61 980	Frais divers	266,11		266,11	
62 370	Opération ID en campagne	3 242,94		3 242,94	
62 380	Cotisations	190,00		190,00	
62 510	Frais de déplacement	16 713,60		16 713,60	
62 511	Frais de déplacement bénévoles	1 363,74		1 363,74	
62 600	Frais de poste	1 065,97		1 065,97	
62 610	Téléphone	1 100,64		1 100,64	
64 110	Appointments	43 150,18		43 150,18	
64 510	URSSAF	28 950,00		28 950,00	
64 530	Caisse de retraite	5 232,00		5 232,00	
64 800	Formation professionnelle	170,00		170,00	
64 810	Frais de recrutement	404,41		404,41	
66 160	Frais financiers	137,58		137,58	
70 000	Cotisations reçues		2 655,00		2 655,00
70 100	Ventes de marchandises		36,00		36,00
70 600	Prestations de services		1 214,00		1 214,00
70 700	Vente publications		808,50		808,50
	<i>SUBVENTIONS</i>				
	Communes Tranzault et le Magny		130,00		130,00
71 000	FEDER Pôle BioDom'Centre		41 063,29		41 063,29
	Conseil Régional Pôle BioDom'Centre		63 938,76		63 938,76
	CG 36 - ID en campagne		500,00		500,00
75 000	Dons divers		0,00		0,00
75 800	Dons faits par les bénévoles		1 363,74		1 363,74
77 000	Intérêts sur compte		97,33		97,33
77 800	Charges et produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	
	TOTAUX	110 349,52	112 026,62	110 129,52	111 806,62
	SOLDE		1 677,10		1 677,10

**BALANCE AU
3/12/2013**

Compte	Libellé	débit	crédit
11 000	Report à nouveau		15 912,42
12 000	Résultat de l'exercice		1 677,10
27 100	Parts sociales	30,00	
37 100	Stock	1 391,18	
46 860	Charges à payer		10 759,75
46 870	Produits à recevoir	23 969,38	
47 100	VALBIODI		8 427,32
53 000	Caisse	145,85	
56 000	Crédit agricole courant	97,94	
56 100	Crédit agricole livret	11 142,24	
TOTAUX		36 776,59	36 776,59
SOLDE			0,00

BUDGET 2013 DEFINITIF (comparaison avec le prévisionnel)

Dépenses				Recettes			
Libellé	Montant Prev.	Montant Réalisé	%	Libellé	Montant Prev.	Montant Réalisé	%
POLE REGIONAL BIODIVERSITE DOMESTIQUE							
Salaires bruts	62 500,00	55 080,65	88%	Sub. CR Agriculture	36 000,00	31 969,38	89%
Charges patronales	25 000,00	22 251,53	89%	Sub. CR Environnement	36 000,00	31 969,38	89%
Autres charges de personnel	20 200,00	16 992,73	84%	Sub. FEDER	48 000,00	41 063,29	86%
Locations, charges locatives	3 200,00	1 972,09	62%	Sub. CG 36		500,00	
Frais de fonctionnement	9 100,00	10 267,61	113%	Sous Total	120 000,00	105 502,05	88%
Sous Total	120 000,00	106 564,61	89%				
AUTRES POSTES							
Impressions diverses	500,00			Cotisations	2 500,00	2 655,00	106%
Festival Trésors vivants du Berry	1 000,00			Subventions de Communes	200,00	130,00	65%
Fonctionnement URGB	2 800,00	2 201,17	79%	Dons, contributions diverses	100,00		
Euro Gusto	1 000,00			Ventes de produits et prestations	2 500,00	2 155,83	86%
Dons faits par les bénévoles		1 363,74		Dons faits par les bénévoles		1 363,74	
Sous Total	5 300,00	3 564,91	67%	Sous Total	5 300,00	6 304,57	119%
Résultat de l'exercice		1 677,10		TOTAL	125 300,00	111 806,62	89%
TOTAL	125 300,00	111 806,62	89%				

BUDGET PREVISIONNEL 2014

Dépenses Prévisionnelles	
Libellé	Montant

Recettes prévisionnelles	
Libellé	Montant

POLE REGIONAL BIODIVERSITE DOMESTIQUE

Salaires bruts	60 200,00
Charges patronales	24 400,00
Autres charges de personnel	26 700,00
Locations et charges locatives	2 100,00
Frais de fonctionnement	11 600,00
Sous Total	125 000,00

Subventions Conseil Régional et Europe (répartition à définir)	125 000,00
Sous Total	125 000,00

AUTRES POSTES

Dépenses fonctionnement URGC	3 000,00
Communications diverses	2 000,00
Sous Total	5 000,00

Cotisations	3 000,00
Subventions de Communes	150,00
Dons et contributions diverses	100,00
Ventes de produits et prestations	1 750,00
Sous Total	5 000,00

TOTAL	130 000,00
--------------	-------------------

TOTAL	130 000,00
--------------	-------------------

Le Président de l'URGC

Le Secrétaire de l'URGC